

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 31 août 2026

Faits saillants

- Confirmation d'une croissance solide et généralisée au 2^{ème} trimestre, de +1,5%, sous l'impulsion de la chimie-pharma.
- Lex UBS : la commission du Conseil des États assouplit le projet du Conseil fédéral ; les débats se poursuivent.
- Sécheresse : la Confédération débloque une partie de ses stocks de fourrages protéagineux.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 03/09	Var. vs 27/08
EUR/CHF	0,9390	+ 0,1 %
USD/CHF	0,8088	+ 0,4 %
SMI	14 395	+ 0,1 %
Taux 10a	0,490 %	+ 5 pb

Macroéconomie

Croissance : La forte croissance de l'économie suisse au 2^{ème} trimestre qui avait été estimée mi-août dans l'estimation flash du SECO (Secrétariat d'Etat à l'Economie, cf. [veille économique et financière du 8 au 14 août](#)) se confirme, malgré le contexte international difficile. La croissance suisse s'élève ainsi à +1,5% en rythme trimestriel (corrigées des événements sportifs), après une hausse de +0,5 % au trimestre précédent (cf. [communiqué](#)). Il s'agit de la plus forte croissance du PIB depuis le 3^{ème} trimestre 2021. Selon le SECO, cette croissance s'expliquerait en partie par un effet de rattrapage après une croissance faible, voire négative au cours des trimestres précédents. Elle est pour moitié portée par l'industrie chimico-pharmaceutique qui a connu un solide rebond (+10,5%), mais la création de valeur a également progressé dans de nombreuses autres branches. Au total, l'industrie manufacturière a progressé (+4,5%), tout comme les services financiers (+1,9%) et les transports (+1,9%). L'accélération dans le domaine des services (+0,7%) est quant à elle restée modérée. Si les exportations, sans le commerce de transit, ont affiché un important rebond de 9,7% globalement, la consommation privée est en revanche restée au ralenti, n'affichant qu'une faible progression de 0,3%.

Inflation : L'inflation a augmenté plus fortement que prévu au mois d'août, à +0,8% en glissement annuel, après +0,4% en juillet (cf. [communiqué](#)). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie, mais l'inflation sous-jacente s'est également révélée plus forte que prévu, progressant de 0,2 point pour atteindre 0,6 % sur un an, dans un contexte d'affaiblissement du franc suisse.

Attractivité : Selon une étude de McKinsey et de la Chambre de commerce suisse-américaine, si la Suisse reste l'un des pays les plus compétitifs et conserve une forte capacité d'attraction des multinationales, son avantage tend toutefois à s'éroder, en raison de procédures réglementaires jugées trop longues, d'une fiscalité devenue moins favorable avec l'impôt minimum de l'OCDE, de coûts énergétiques élevés et de l'appréciation du franc. La Suisse reste particulièrement attractive

pour la technologie et la R&D, mais perd du terrain dans la pharma et les sciences de la vie. L'enjeu est important : selon l'étude, les multinationales ne représentent que 6 % des entreprises suisses, mais 42 % du PIB et 33 % des emplois. L'étude préconise d'agir en priorité sur l'accès aux talents, la réglementation, la fiscalité, les infrastructures et les relations économiques avec l'UE, les États-Unis et l'Asie.

ALE entre l'AELE et le Kosovo : L'accord de libre-échange (ALE) conclu entre l'Association européenne de libre-échange (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) et le Kosovo entrera en vigueur le 1^{er} octobre prochain (cf. [communiqué](#)). Cet accord avait été signé en janvier 2025 et approuvé par le Parlement en mars 2026. L'ALE permettra à l'ensemble des exportations suisses actuelles vers le Kosovo de bénéficier de la franchise douanière, parfois au terme d'un délai transitoire. Les échanges bilatéraux de marchandises se sont élevés à 175 M CHF en 2025. Au-delà du commerce de biens, l'ALE comprend des dispositions ayant trait aux règles d'origine, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la facilitation des échanges, au commerce des services, à la protection de la propriété intellectuelle, au commerce et au développement durable, ainsi que des dispositions juridiques et horizontales.

Démographie : Une étude de l'Administration fédérale des finances (AFF) analyse les causes et les conséquences d'un faible taux de natalité et présente des pistes possibles pour une politique économique et budgétaire durable (cf. [communiqué](#)). En 2024, le taux de natalité en Suisse est passé pour la première fois sous la barre de 1,3 enfant par femme. Depuis des années, ce taux est nettement inférieur au niveau de 2,1 enfants par femme nécessaire au renouvellement des générations. Cela s'explique avant tout par trois facteurs : (i) le coût financier, (ii) les difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ainsi que (iii) les évolutions sociétales. Des taux de natalité durablement faibles constituent un défi à long terme pour les finances publiques : une croissance économique plus faible ralentit la progression des recettes fiscales et des cotisations, tandis que le vieillissement de la population accroît les dépenses liées aux retraites et à la santé. Afin d'anticiper le vieillissement de la population, l'étude recommande d'une part d'améliorer les conditions-cadres économiques (immigration répondant aux besoins du marché du travail, croissance de la productivité...) tout en réformant le système fiscal et les assurances sociales (retraites, dépenses de santé).

Secteurs financiers

Lex UBS : Après un premier échec le 11 août, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (= Sénat ; CER-E) s'est de nouveau réunie le 31 août pour examiner le projet de loi Lex-UBS, portant sur la couverture en fonds propres des participations détenues dans des filiales étrangères. La CER-E a cherché à trouver un équilibre entre la protection des contribuables contre une nouvelle crise bancaire et les craintes d'UBS qu'un renforcement des exigences de fonds propres n'affecte sa compétitivité (cf. [communiqué](#)). La commission a ainsi préconisé une solution moins stricte que le Conseil fédéral, en plaidant une couverture à 50 % en CET1 et à 50% par des obligations Additional Tier 1 (AT1) – pour mémoire, le Conseil fédéral préconise une couverture intégrale en CET1. Le projet doit désormais être débattu par le Conseil national en septembre, avant son réexamen par les commissions parlementaires puis par le Conseil des Etats. Les débats s'annoncent encore longs et difficiles.

La conseillère fédérale aux finances, Karin Keller-Sutter, a émis de « sérieux doutes » face à cette proposition, qu'elle estime « juridiquement incertaine ». La position de la CER-E n'est pas non plus partagée par la Banque Nationale Suisse (BNS) et l'autorité de surveillance des marchés financiers FINMA. UBS a de son côté salué le 1^{er} septembre le travail de la CER-E mais estime toutefois que les coûts resteraient trop importants (cf. [communiqué](#)) : UBS estime ainsi que le groupe serait tenu de détenir environ 30 Mds USD de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires depuis l'acquisition de Crédit Suisse. Le groupe a aussi affirmé soutenir « des ajustements ciblés de la réglementation bancaire suisse, conformes aux normes internationales et s'attaquant aux causes profondes de la crise du Crédit Suisse ».

Secteurs non financiers

Sécheresse : L'Approvisionnement économique du pays autorise temporairement un prélèvement dans les réserves obligatoires de protéagineux destinés à l'alimentation animale (cf. [communiqué](#)). La longue période de sécheresse a réduit la disponibilité des fourrages et leur importation est limitée en raison du bas niveau du Rhin et du Danube. Or, la Suisse dépend presque exclusivement des importations pour ce produit. Jusqu'à fin février 2027, il sera ainsi possible de prélever au maximum 20 % (soit près de 16 000 tonnes) de la quantité totale stockée à titre obligatoire. Si la situation venait à s'aggraver davantage, l'intégralité des réserves obligatoires pourrait être libérée par voie d'ordonnance. En Suisse, le système de stockage obligatoire repose sur une collaboration entre l'Etat et les milieux économiques. La Confédération fixe quels sont les biens vitaux et les quantités à stocker, tandis que les réserves sont la propriété des entreprises assujetties au stockage. Le stock obligatoire de protéagineux permet de couvrir des besoins pendant deux mois.

Politique agricole : Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la politique agricole à partir de 2030 (PA30+, cf. [communiqué](#)). Cette politique vise à accroître la sécurité alimentaire de la Suisse et à favoriser un système alimentaire durable. Le Conseil fédéral propose un changement de paradigme dans les critères d'attribution des paiements directs : à l'avenir, les fonds fédéraux ne seraient plus liés à des mesures spécifiques, mais à la réalisation d'objectifs précis, ce qui permettrait de réduire la charge administrative pour les agriculteurs. Le texte prévoit également un meilleur soutien aux marchés agricoles, notamment le secteur laitier, ainsi que des mesures pour préserver les bases de production : protection des cultures, technologies durables et formation renforcée. La durabilité de toute la filière serait encouragée via des conventions avec le commerce de détail et une sensibilisation des consommateurs à une alimentation équilibrée et suisse. Côté financement, le Conseil fédéral demande au Parlement 13,8 Mds CHF pour 2030-2033, un montant en légère baisse par rapport à la période actuelle. Les organisations concernées ont jusqu'au début du mois de décembre pour prendre position sur la PA30+, puis le Parlement étudiera le projet en 2027.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Etienne OUDOT de DAINVILLE

Rédaction : Julie MURO, Justine BULTEL

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuels : Pixabay